

Le 16 août 2023

**FRAIS DE SURVEILLANCE ET D'ENCADREMENT
POUR LA PÉRIODE DU MIDI
POUR LES ÉLÈVES DU SECONDAIRE**

Des frais de surveillance et d'encadrement pour la période du midi vous seront facturés pour tous les élèves du secondaire qui sont présents sur les lieux de l'école pendant la période du midi **ou** une partie de la période du midi, peu importe le nombre de fois au cours de l'année.

Les montants facturés servent à assurer la surveillance des élèves qui demeurent sur les lieux de l'école pendant la période du midi.

Ces **frais sont de 51,50 \$ par année par élève** du secondaire.

Ces frais vous seront facturés avec les effets scolaires en début d'année. Le paiement pourra être fait par Internet avec Desjardins ou BNC tel que mentionné sur la facture ou payé directement à l'école.

***** NOTE *****

Si votre enfant SERA ABSENT SUR LES LIEUX DE L'ÉCOLE EN TOUT TEMPS AU COURS DE L'ANNÉE, vous devrez compléter le formulaire de DEMANDE DE RETRAIT POUR UN ENFANT NON PARTICIPANT DU SECONDAIRE.

Ce formulaire est disponible au verso de cette feuille. Veuillez le compléter et le retourner au secrétariat si votre enfant est absent sur la période de midi sur les lieux de l'école. Si vous avez des questions, vous pouvez communiquer avec le secrétariat de l'école.

Merci pour votre collaboration.

La direction

VERSO 